

# Cluster Protection

Republique Democratique du Congo



## TERMES DE REFERENCE DU GROUPE SECTORIEL PROTECTION (PROTECTION CLUSTER) DU NORD KIVU (GSP-NK)

### Contexte

Le Groupe Sectoriel Protection (Protection Cluster) a été établi dans la Province du Nord Kivu en 2006 conformément aux orientations de la réforme humanitaire consacrée par le Comité Permanent Inter Agence (IASC) en 2005. Les termes de référence du Groupe Sectoriel Protection sont basés sur les génériques élaborés par le même Comité Permanent Inter Agences (IASC).

L'activation du Groupe a été justifiée par la reprise et la recrudescence des hostilités depuis 2004 entre les groupes armés et les Forces Armées de la R.D. Congo dans les Provinces de la région de l'Est du pays. Ces hostilités ont provoqué des violations graves des droits de l'homme, parmi lesquelles les viols, et engendré des mouvements de déplacements massifs de populations qui ont conduit à l'établissement en 2007 de plusieurs camps et sites dans les Territoires de Nyiragongo, de Masisi et de Rutshuru.

Dans la conduite de ses activités, le Groupe Sectoriel Protection Nord Kivu a retenu la définition de la notion de protection telle que approuvée par le Comité Permanent Inter Agence en 1999, laquelle considère la protection comme *« toute activité visant à assurer le respect total des droits de l'individu conformément à la lettre et l'esprit des corps des lois (c.à.d. les droits de l'Homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés)... »*.

### 1. Objectifs

Le Groupe Sectoriel Protection Nord Kivu a pour objectifs:

#### 1.1. La Coordination :

- Rassembler les différents acteurs intéressés par les questions de protection des civils en vue d'apporter une réponse opérationnelle, rapide et cohérente aux problèmes identifiés ;
- Coordonner les réponses en vue d'assurer la complémentarité ;
- Promouvoir le partage d'informations avec les acteurs intéressés, y compris les sous-groupes thématiques de protection (enfants, piliers de la stratégie de lutte contre les violences sexuelles, etc.) ;
- Assurer la liaison avec les autorités provinciales pour des réponses coordonnées.
- Promouvoir l'intégration de la dimension genre, âge et diversité dans les réponses de protection.

#### 1.2. Identification des problèmes de protection :

- Mise en commun des outils et approches d'identification des problèmes de protection des civils ;
- Systématiser l'identification et la localisation des problèmes de protection des civils.

### 1.3. Réponse aux problèmes de protection identifiés :

- Développer et mettre en œuvre une stratégie de plaidoyer en faveur des problèmes de protection ;
- Développer des plans d'actions destinés à promouvoir le respect des règles du droit et de combattre l'impunité ;
- Assister UNOCHA et le Comité Provincial Inter Agence (CPIA) à formuler des politiques basées sur le droit, quant aux questions relatives à la protection des civils ;
- Renforcer les capacités des autorités gouvernementales et non gouvernementales locales en vue de leur permettre de faire face aux problèmes de protection et d'assurer la continuité ;
- Soutenir le développement et le renforcement des mécanismes de résolution des conflits à travers la création d'un groupe thématique Résolution des Conflits.
- Développer des mécanismes de réduction des vulnérabilités vis-à-vis de l'insécurité, de l'inaccessibilité et de l'absence des services de base;
- Renforcer la transversalité et la prise en compte des principes de protection (genre, âge, diversité) dans l'action humanitaire.

### 1.4. Sensibilisation et formations :

- S'assurer que les différents acteurs intéressés, y compris des populations concernées, sont informés sur les objectifs et le rôle du Groupe Sectoriel Protection Nord Kivu ;
- Promouvoir la sensibilisation et la formation des différents acteurs sur le Droit International Humanitaire, les droits humains, les principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, ainsi que les lois et règlements de la R.D. Congo relatifs aux aspects propres de la protection des civils.

### 1.5. Monitoring, rapportage et analyse des problèmes de protection :

- Etablir des mécanismes de suivi, y compris la sauvegarde de la confidentialité des sources d'informations ;
- Elaborer des rapports visant à collecter, vérifier et analyser les informations sur les cas de violation des droits humains dans la Province du Nord Kivu, y compris les informations sur l'âge, le genre et la diversité, et ;
- Proposer des réponses appropriées qui seront mises en œuvre par les acteurs concernés.

## **2. Coordination**

L'UNHCR assure la coordination du Groupe Sectoriel Protection dans la Province du Nord Kivu et sera appuyé par une ONG co-facilitatrice dans ce domaine. Comme chef de file du Groupe Sectoriel Protection, l'UNHCR assume la responsabilité de pourvoyeur de dernier ressort de la protection des populations civiles et rend compte à UNOCHA et au CPIA. UNOCHA assure le lien entre le Groupe Sectoriel Protection et les autres groupes sectoriels, conformément aux rôles que lui confère la réforme humanitaire.

Les chefs de file des différents sous-groupes thématiques assurent les mêmes responsabilités dans la coordination de leurs groupes respectifs. Ceux-ci ont également la responsabilité d'assurer une coordination avec le Groupe Sectoriel Protection.

### **3. Réunions et Secrétariat**

Le secrétariat du groupe est assuré par l'UNHCR et les partenaires désignés. A cet effet, le secrétariat est chargé de préparer les documents tels que les ordres du jour, les comptes-rendus des réunions et tout autre document. Les comptes-rendus sont partagés avec les membres du Groupe et le CPIA dans les 72h suivant les réunions. Le secrétariat est également chargé de recevoir et partager les comptes-rendus et/ou les notes émanant des Sous groupes sectoriels, les piliers de la stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et les Groupes de travail territoriaux. Les réunions du Groupe Sectoriel Protection Nord Kivu se tiennent deux fois par mois au bureau de l'UNHCR à Goma.

### **4. Participation**

Le Groupe Sectoriel Protection Nord Kivu comprend les agences des Nations Unies, les sections civiles de la MONUSCO, (Droits de l'Homme, Genre, Protection de l'Enfant, Police, Affaires civiles, UNPOL), les Organisations Non Gouvernementales nationales et internationales de protection, EUPOL, le Comité International de la Croix Rouge (CICR) à titre d'observateur. **Le Groupe Sectoriel Protection Nord Kivu peut, sur une base périodique et selon les besoins, inviter des autorités provinciales ainsi que les autres sections de la MONUSCO à assister à ses réunions.** D'autres personnes et institutions pourront également être invitées en cas de besoin et sur une base ad hoc, à assister aux réunions du Groupe Sectoriel Protection Nord Kivu.

### **5. Interaction entre le Groupe Sectoriel Protection Nord Kivu et les sous groupes sectoriels spécialisés des questions de protection.**

Le Groupe Sectoriel Protection Nord Kivu organisera des échanges permanents avec les sous groupes sectoriels spécialisés de protection. Les sous-groupes sectoriels communiqueront au Groupe Sectoriel des décisions importantes prises au sein des groupes et rapporteront toute information utile pour une meilleure coordination des réponses à apporter aux problèmes de protection des civils.

### **6. Coordination avec les groupes de travail protection territoriaux.**

Les Groupes de travail protection territoriaux sont chargés de trouver, après accords entre les membres, des réponses opérationnelles aux besoins de protection de la population civile. Ils rapportent directement au Groupe Sectoriel Protection Nord Kivu et sont appuyés par ce dernier. Cet appui peut prendre la forme de missions inter-agences et de plaidoyer auprès des autorités provinciales, du Groupe Sectoriel Protection national, du CPIA et d'autres acteurs concernés basés à Goma et ailleurs. De plus, l'appui portera sur la compilation des rapports sur les problèmes de protection d'importance provinciale. Le Groupe Sectoriel Protection Nord Kivu s'assurera que le partage d'informations entre les groupes se fasse activement et dans un bref délai.